

N/REF : 2/07/2025 14H32 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C23017
V/Email reçu le Mercredi 02/07/2025 a 14H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le

30 Septembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-003

LOCALISATION : ALLÉE 1 GLÉNAN - PARTIE COMMUNE
ACCES COMBLES VMC

MOTIF : CRÉATION D'UNE SECONDE TRAPPE DE VISITE
CRÉATION D'UN PLANCHER

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 07/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTROLE INSTALLATION

CONSTAT : PORTE BLOQUÉE CAR LA VMC REPOSAIT SUR LES PORTES DE LA TRAPPE.

REMARQUE : LES FIXATIONS DE LA VMC SONT A REMPLACER.

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

--

INTERVENTION DU 24/09

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

OUVERTURE DE LA TRAPPE

MISE HORS TENSION DE LA VMC

DEPOSE DE LA VMC

FOURNITURE ET POSE DES SOCLES ET DES BASTINS POUR CONSOLIDER LA
STRUCTURE

FOURNITURE ET POSE DES AXES POUR PERMETTRE LA POSE DE LA NOUVELLE VMC

FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX OSB SUR BASTINS POUR CREATION PLANCHER

FERMETURE DE LA TRAPPE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

REMARQUE : ANCIENNE VMC LAISSÉE SUR PLACE

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 29/09/25 a 12H35 acasaert@aiguillon.com

CL LGESTION Email envoyé le 10/09/25 a 12H36 acasaert@aiguillon.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 09/09, PRÉVOIR DEPOSE DE LA VMC PAR SOCIETE SOUS CONTRAT AFIN QUE L'ON PUISSE EFFECTUER LA REPRISE SUR LES FIXATIONS. EN L'ÉTAT ACTUEL LA SITUATION EST TROP DANGEREUSE. MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ AFIN QUE L'ON PUISSE REPROGRAMMER NOTRE INTERVENTION.

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/07/25 A 16H45 ACASAERT@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 07/07, PREVOIR INTERVENTION COMMUNE AVEC ATOUT HABITAT POUR OUVERTURE DE TRAPPE. POUVEZ-VOUS SVP NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNÉS DE ATOUT HABITAT AFIN DE PROGRAMMER UN NOUVEAU PASSAGE? DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR DE VOTRE PART.

FM LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 02/07/25 A 16H58 MME A. CASAERT

02/07 BONJOUR, POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER QU'IL S'AGIT BIEN D'UNE INTERVENTION EN PARTIE COMMUNE ACCESSIBLE AVEC UN PASS CHANTIER SVP ? IL N'Y A PAS DE PRÉCISION DE LOCALISATION SUR LE BON.

EN ATTENTE DE VOTRE RETOUR,

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/07/25 A 16:43 MME A. CASAERT

SUITE A DONNER : OUI. LE 07/08/2025 A 09:39

SUITE A DONNER : OUI. LE 09/09/2025 A 10:19

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 10/09/25 A 12:31 MME A. CASAERT

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 29/09/25 A 12:29 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,50	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 07/07	1	40,00		60,00	
29,00	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 24/09	4	40,00		1160,00	
	TOTAL H.T.					1220,00
	T.V.A. a 10,00%					122,00
	TOTAL T.T.C.En EURO					1342,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.